

Aux prêtres du diocèse de Beauvais,
Aux chrétiens catholiques de l'Oise,

Dans l'espérance de Celui qui vient, le Prince de la Paix,

Hier matin, le Premier Ministre, a annoncé la réouverture du culte public. Il en a assorti l'exercice à la limite de 30 personnes, jauge uniforme d'accueil des fidèles dans les lieux de culte.

Cette dernière décision est incompréhensible et inique puisqu'elle ne prend pas en compte la taille très variable des édifices dans lesquels les offices peuvent être célébrés. Contrairement à l'argumentaire du Premier Ministre, les églises n'ont pas été le lieu de contamination et les catholiques ont respecté les mesures sanitaires. Citoyens responsables, ils sont aussi conscients de la vigilance nécessaire pour combattre la propagation de la Covid-19.

Comme les représentants des autres cultes, la Conférence des Évêques de France a fait des propositions pour un protocole sanitaire strict honorant la liberté des cultes, tenant compte des défis sanitaires et assez simple à appliquer. Il n'en a pas été tenu compte jusque-là.

Aujourd'hui, je partage l'incompréhension et la colère de beaucoup de fidèles devant le dispositif prescrit. Je regrette la mesure prise (jauge / 30 personnes), dans ces arguments contestables, dans son caractère uniforme, dans sa non prise en compte des dimensions morale et spirituelle de la santé, dans le soupçon qu'elle fait porter sur les croyants.

Comme jusque-là, les citoyens chrétiens catholiques de l'Oise continueront à assumer leurs responsabilités dans la lutte contre la Covid 19 et l'attention aux personnes plus fragiles.

Pour ce qui concerne l'exercice du culte catholique dans le diocèse de Beauvais, je donne les consignes suivantes :

Les églises demeurant ouvertes, les gestes sanitaires restent en vigueur (gel hydroalcoolique ; masque ; distanciation physique).

La jauge a été uniformément fixée à 30 personnes. Les curés ne procéderont à aucun contrôle. Ils ne sélectionneront pas les fidèles admis à venir dans la « Maison de Dieu ».

Les curés publieront, pour les fidèles, les horaires des offices qui seront multipliés, autant qu'ils le jugeront possible.

Les services de gendarmerie / police pourront être prévenus des horaires des cultes et informés qu'il n'y aura aucun contrôle de la jauge par l'affectataire.

Les fidèles seront informés du risque de verbalisation.

Dans ce contexte tellement inédit, les fidèles n'oublieront pas que leur participation à la messe, davantage encore en ce temps de détresses multiples et croissantes, ne constitue pas une fin en soi, mais le lieu où ils viennent aussi puiser la force d'aimer et de servir leurs semblables.

À tous, je redis ma proximité, ma communion dans la prière et mon dévouement.

+ Jacques Benoit-Gonnin, évêque de Beauvais, Noyon et Senlis
Beauvais, le 27 novembre 2020